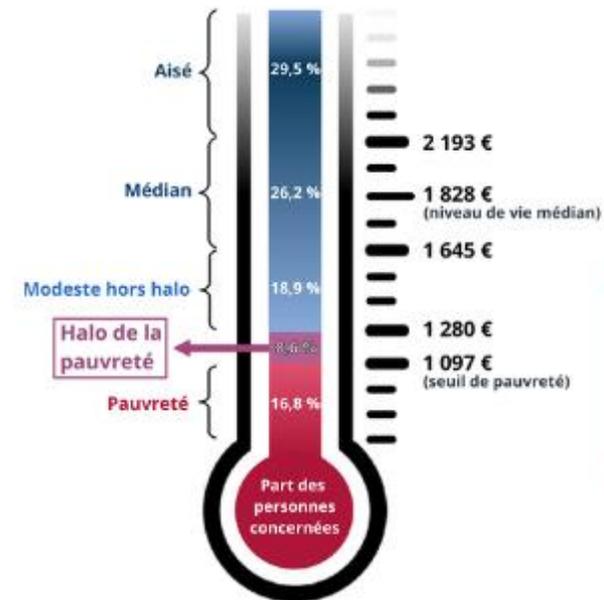


# « pauvreté et précarité – de quoi parle-t-on ? »

Eric Pélisson, commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès  
du préfet de région Occitanie

# 1. Qu'est-ce que la pauvreté ?

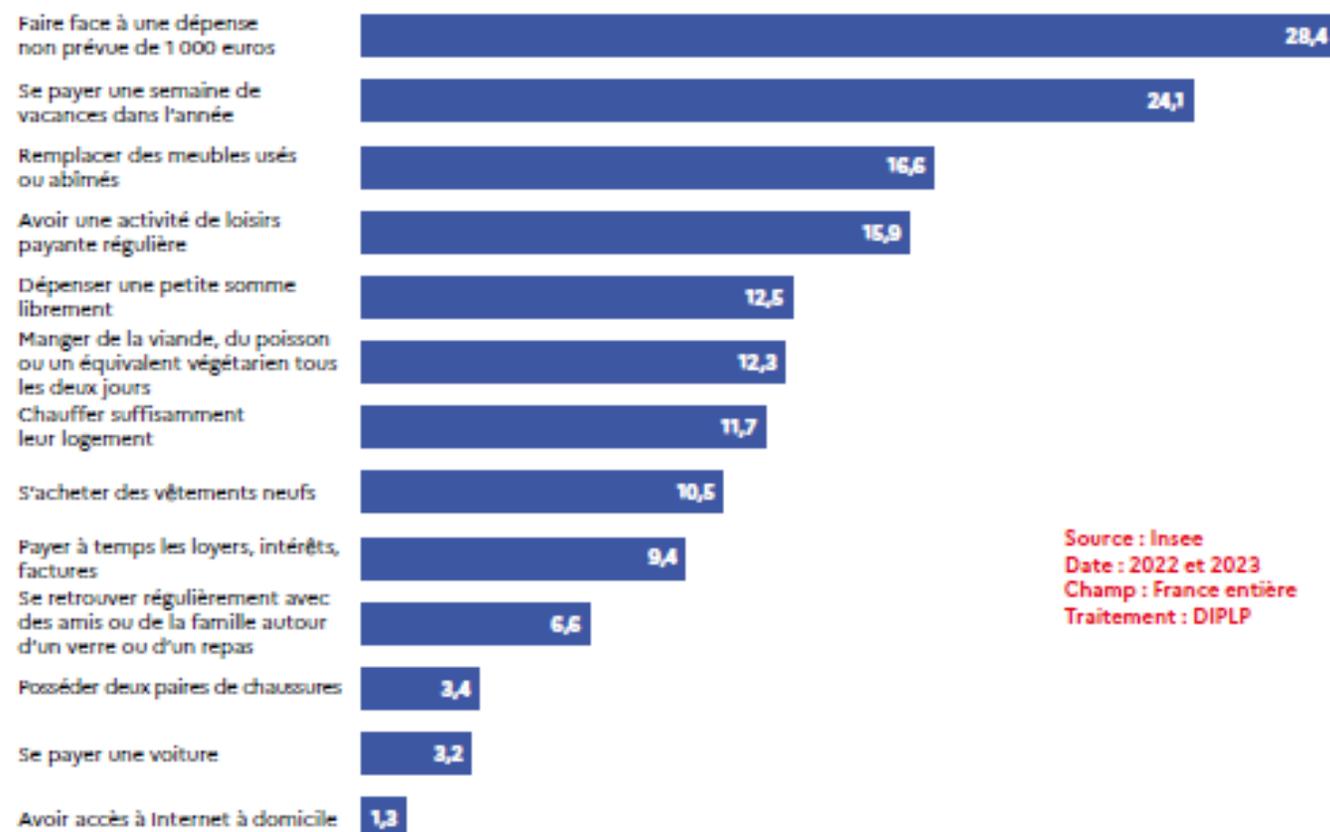
- ▶ Plusieurs définitions de la pauvreté:
  - ▶ La pauvreté absolue, la définition d'un montant de revenu
  - ▶ La pauvreté relative, le seuil à 60% du revenu médian
  - ▶ La pauvreté en conditions de vie
  - ▶ Le halo autour de la pauvreté (60 à 70% du revenu médian)



**1/4** de la population en situation de pauvreté monétaire ou dans le halo de la pauvreté

# Pauvreté en conditions de vie

Proportion de personnes qui déclarent ne pas pouvoir, pour des raisons financières... (en %)



Source : Insee  
Date : 2022 et 2023  
Champ : France entière  
Traitement : DIPLP

# Les formes de la pauvreté

## ► Illettrisme et illectronisme

► En Occitanie, on estime qu'environ **240 000 personnes** âgées de 18 à 65 ans sont en situation préoccupante par rapport aux savoirs de base. On parle d'illettrisme pour des personnes qui, après avoir été scolarisées, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante des compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante.

## ► Le mal-logement par le prisme de la précarité énergétique

► La précarité énergétique peut se définir comme la difficulté, voire l'incapacité à pouvoir chauffer correctement son logement, et ceci à un coût acceptable. La précarité énergétique constitue une forme de « double peine » : les 20 % de ménages **les plus pauvres consacrent à l'énergie une part de budget 2,5 fois plus élevée que les 20 % les plus riches** (source ADEME).

# Les formes de la pauvreté

## ► La précarité relationnelle

La précarité relationnelle se manifeste de différentes façons et peut avoir des conséquences négatives sur le bien-être des personnes. La précarité relationnelle est une forme de souffrance dans laquelle se retrouvent enfermés les individus.

Dans le cadre de l'enquête « Solitudes 2023 : (re)liés par les lieux » présentée par la Fondation de France, la précarité relationnelle est définie comme un phénomène intergénérationnel et touchant toutes les couches de la société, mais cela dit plus accru encore parmi les classes sociales défavorisées.

## ► Les difficultés d'accès aux droits

Le baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et de l'exclusion sociale, élaboré par le CNLE (hiver 2022-2023), révèle des difficultés à contacter les administrations, des difficultés avec la numérisation des démarches, les délais de traitement des dossiers, particulièrement difficilement ressentis par les personnes âgées, les personnes d'origine étrangère, les personnes en situation de handicap et les résidents des zones rurales.

## ► Les difficultés financières du quotidien

Le paiement des factures d'électricité est difficile depuis le retour de l'inflation en 2022. Si la part des Français en incapacité de payer leur loyer à temps a baissé (9,4%, -2,2 points entre début 2022 et début 2023), les difficultés s'accroissent pour honorer d'autres types d'engagement tels que le paiement des **factures d'électricité, de gaz ou d'eau**. Ces problématiques concernent 7% des Français

# Les publics de la pauvreté

## ► Les femmes

Les femmes sont particulièrement touchées par la pauvreté : bien que les femmes de la région Occitanie soient davantage scolarisées à 18 ans et ensuite plus diplômées du supérieur que les hommes de la région, leur taux d'activité est plus faible et leur taux de chômage plus élevé. De même, elles sont plus exposées au **temps partiel (25% contre 7%)**.

## ► Les enfants

Un enfant sur quatre est confronté à la pauvreté en Occitanie. L'INSEE a publié une étude en 2024, selon laquelle en 2020, un enfant de moins de 11 ans sur quatre vit dans un ménage en situation de pauvreté monétaire en Occitanie.

## ► Les familles monoparentales

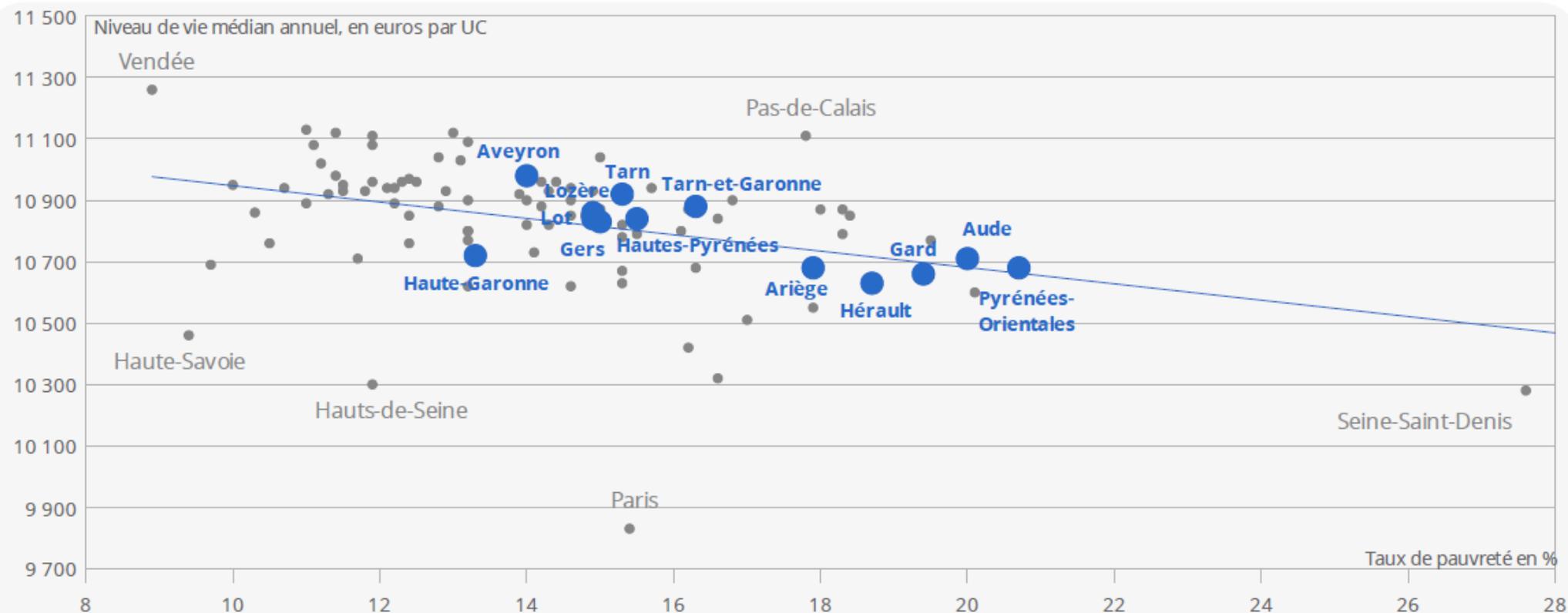
► Les familles monoparentales et en particulier le moment de risque de bascule dans la pauvreté que représente la séparation conjugale seront l'objet de la conférence régionale annuelle de lutte contre la pauvreté, qui réunit et mobilise l'ensemble des acteurs engagés.

## 2. Quelle mesure de la pauvreté dans la CCVLV?

- ▶ Une approche par thématique et territoire

# Taux de pauvreté et revenu médian des personnes pauvres

## 3. Taux de pauvreté monétaire et niveau de vie médian des personnes pauvres, par département



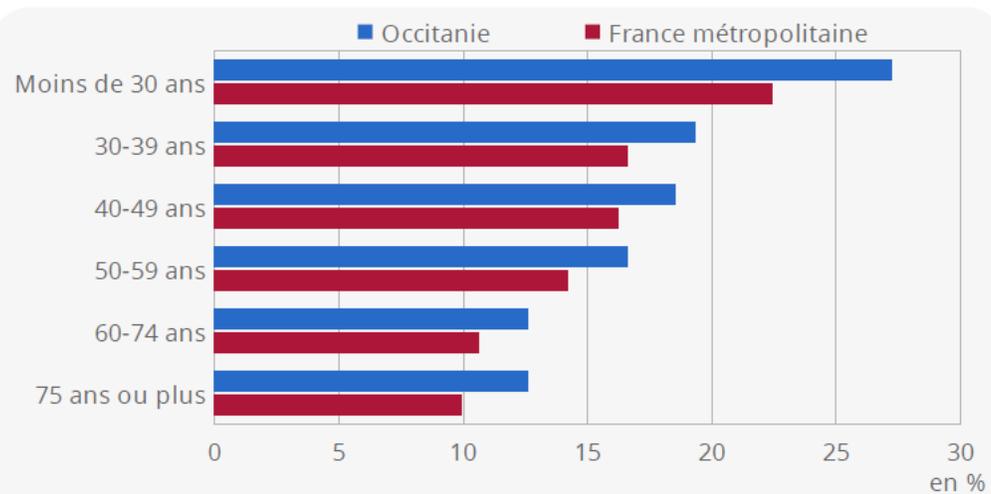
**Lecture** : dans les Hautes-Pyrénées, le taux de pauvreté est de 15,5 % et le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 10 840 euros par UC. Sur l'ensemble des départements de France métropolitaine, on observe une relation entre le taux de pauvreté et le niveau de vie médian des ménages pauvres, matérialisée par la droite d'ajustement.

**Champ** : France métropolitaine

**Source** : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

# Taux de pauvreté selon l'âge du référent fiscal du ménage

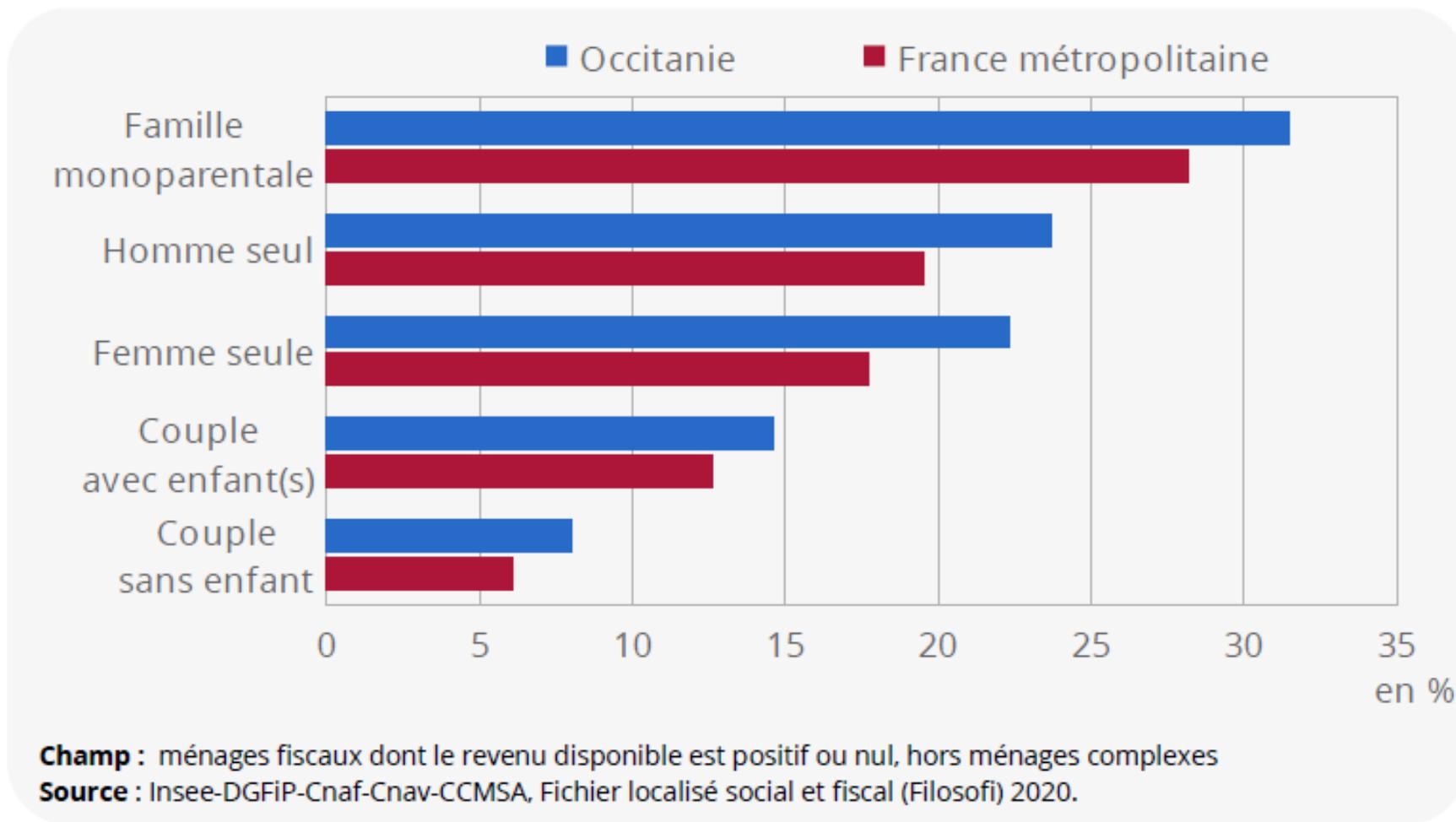
## ► 4. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



**Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul

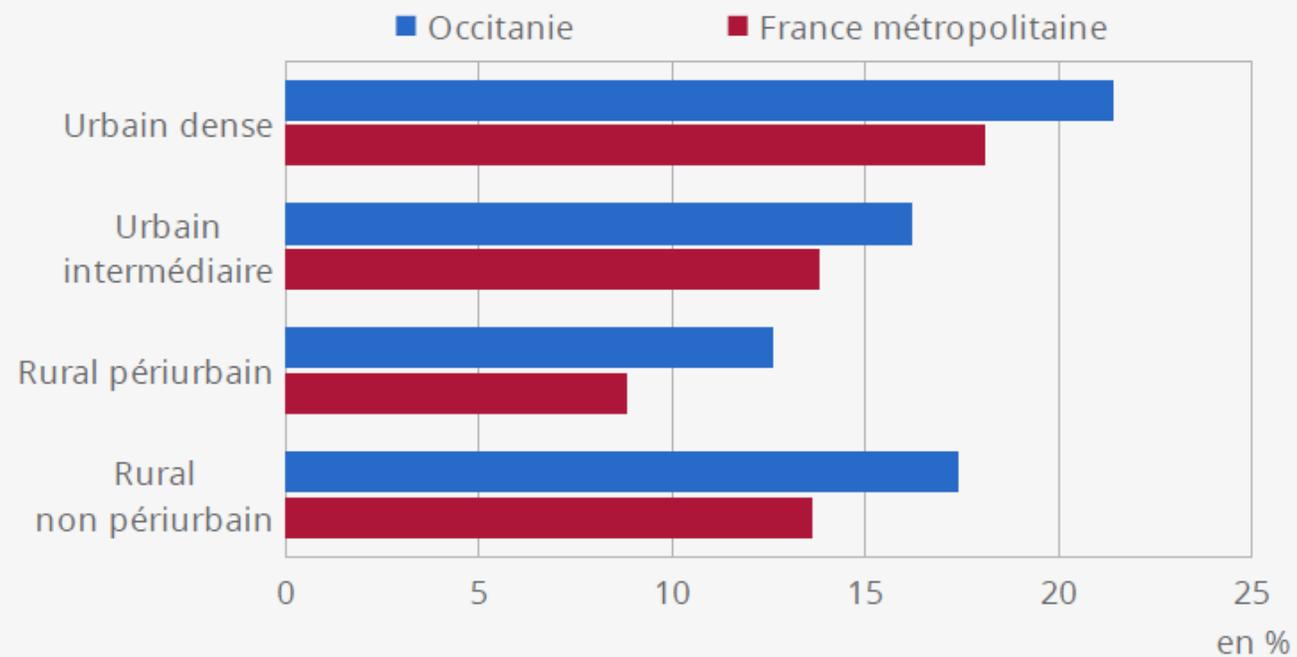
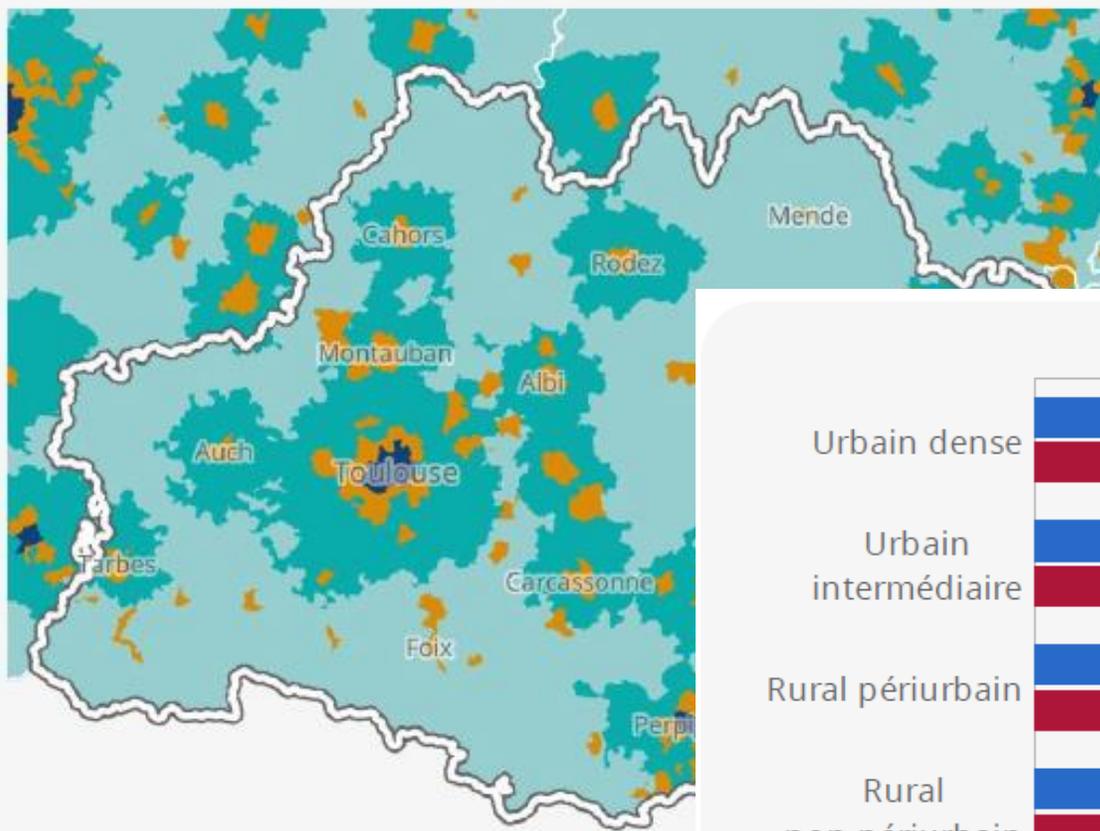
**Source :** Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

# Type de ménage pauvre



# Approche territoriale

- Urbain dense
- Urbain intermédiaire
- Rural périurbain
- Rural non périurbain



**Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul

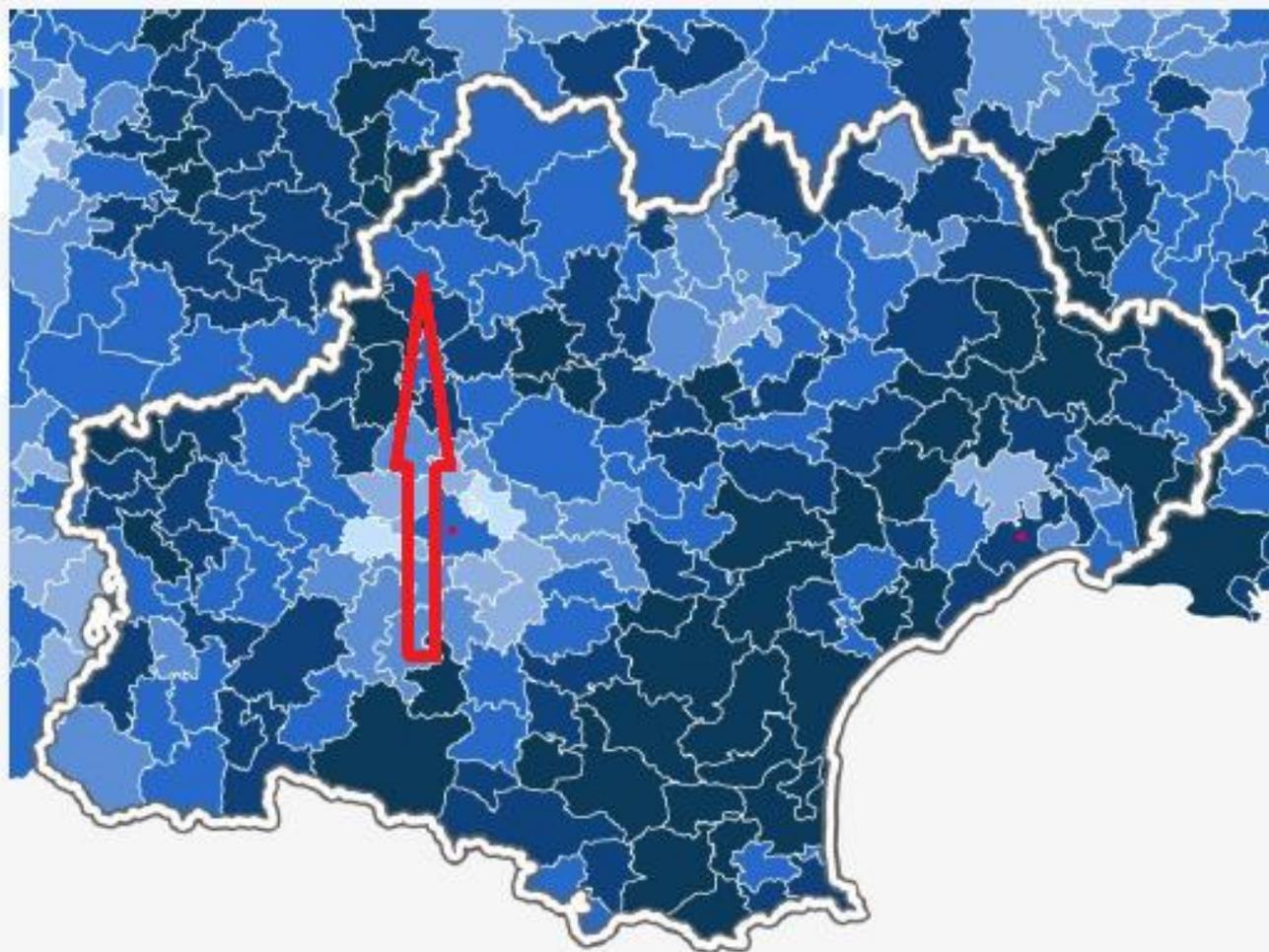
**Source :** Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

# A l'échelle des EPCI

en %



• Métropole

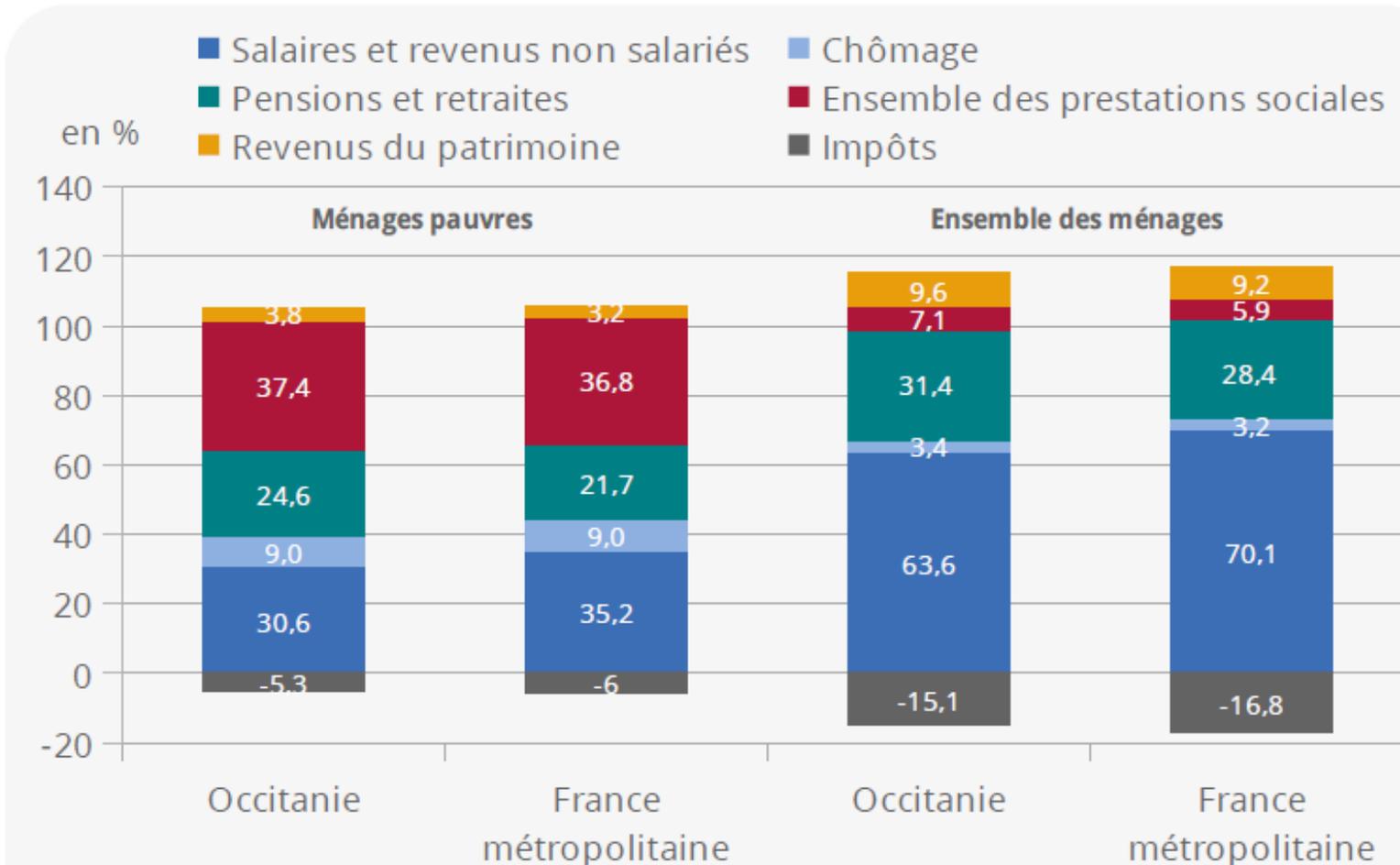


© IGN-Insee 2023

Géographie EPCI 2023

**Source :** Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

# Répartition du revenu des ménages



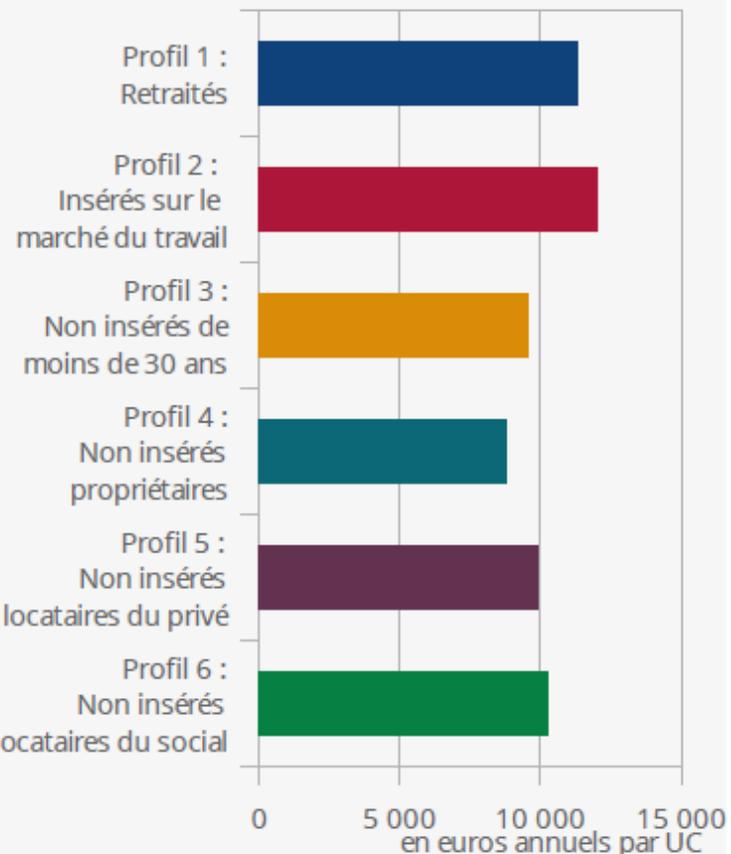
**Note** : Les taux sont arrondis au plus près de leurs valeurs réelles. Leur somme peut être différente de 100%.

**Champ** : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul

**Source** : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

# Six profils de publics pauvres examinés par l'INSEE

Occitanie

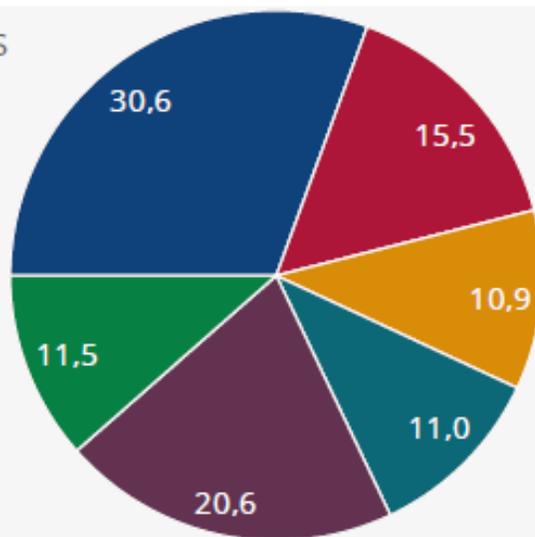


**Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul

**Source :** Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

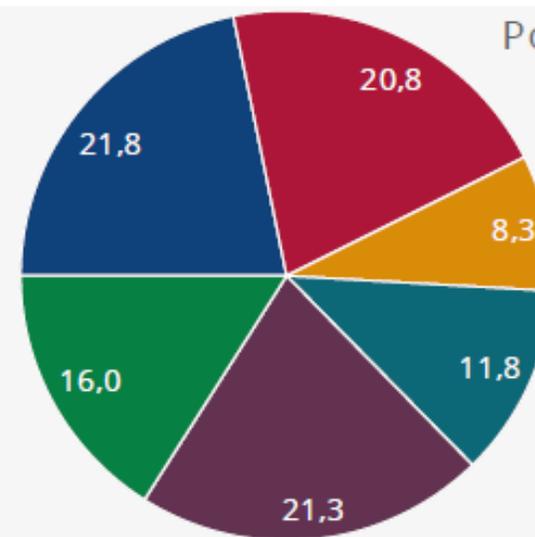
## ► 1a. Répartition des ménages et de la population en situation de pauvreté monétaire selon les six profils de pauvreté dans la région

Ménages  
(en %)



- Profil 1 : Retraités
- Profil 2 : Insérés sur le marché du travail
- Profil 3 : Non insérés de moins de 30 ans

Population  
(en %)



- Profil 4 : Non insérés propriétaires
- Profil 5 : Non insérés locataires du privé
- Profil 6 : Non insérés locataires du social

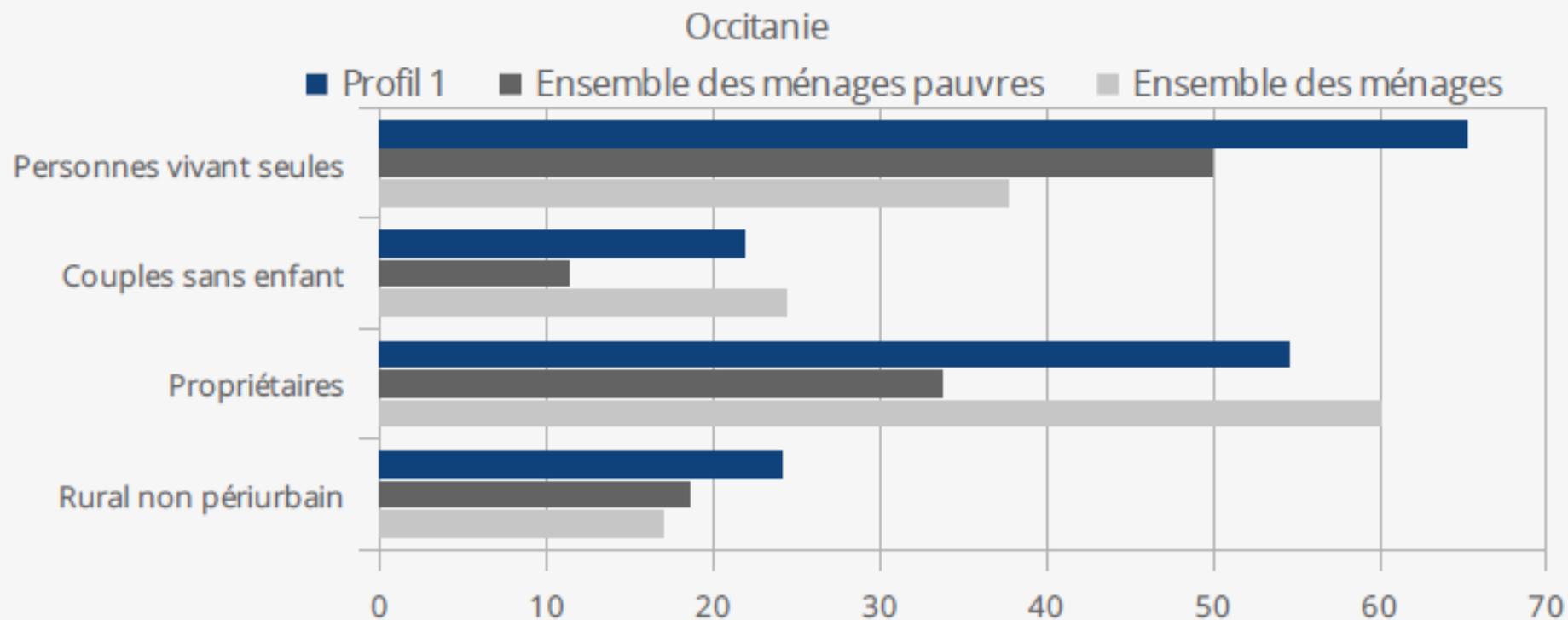
**Note :** Les taux sont arrondis au plus près de leurs valeurs réelles. Leur somme peut être différente de 100%.

**Champ :** Occitanie, ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul

**Source :** Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

# Focus sur la pauvreté des retraités

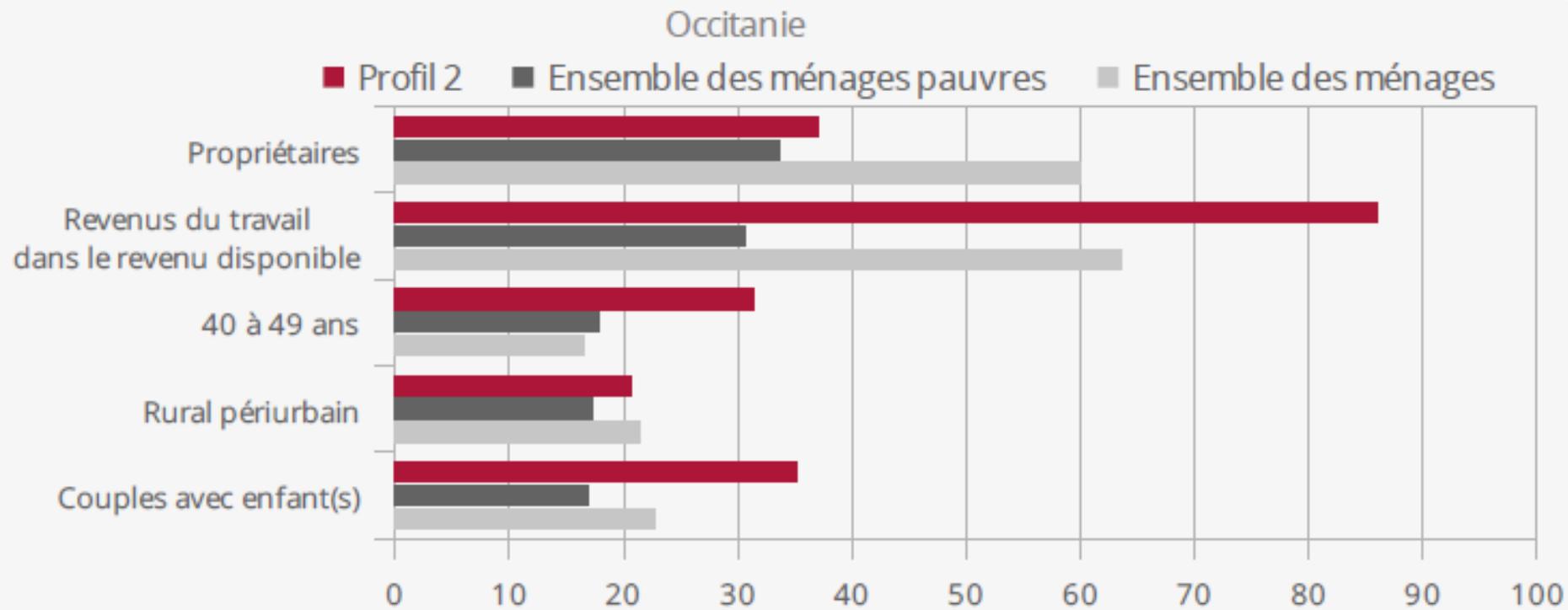
## ► 2a. Principales caractéristiques des ménages du profil 1



**Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul

**Source :** Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

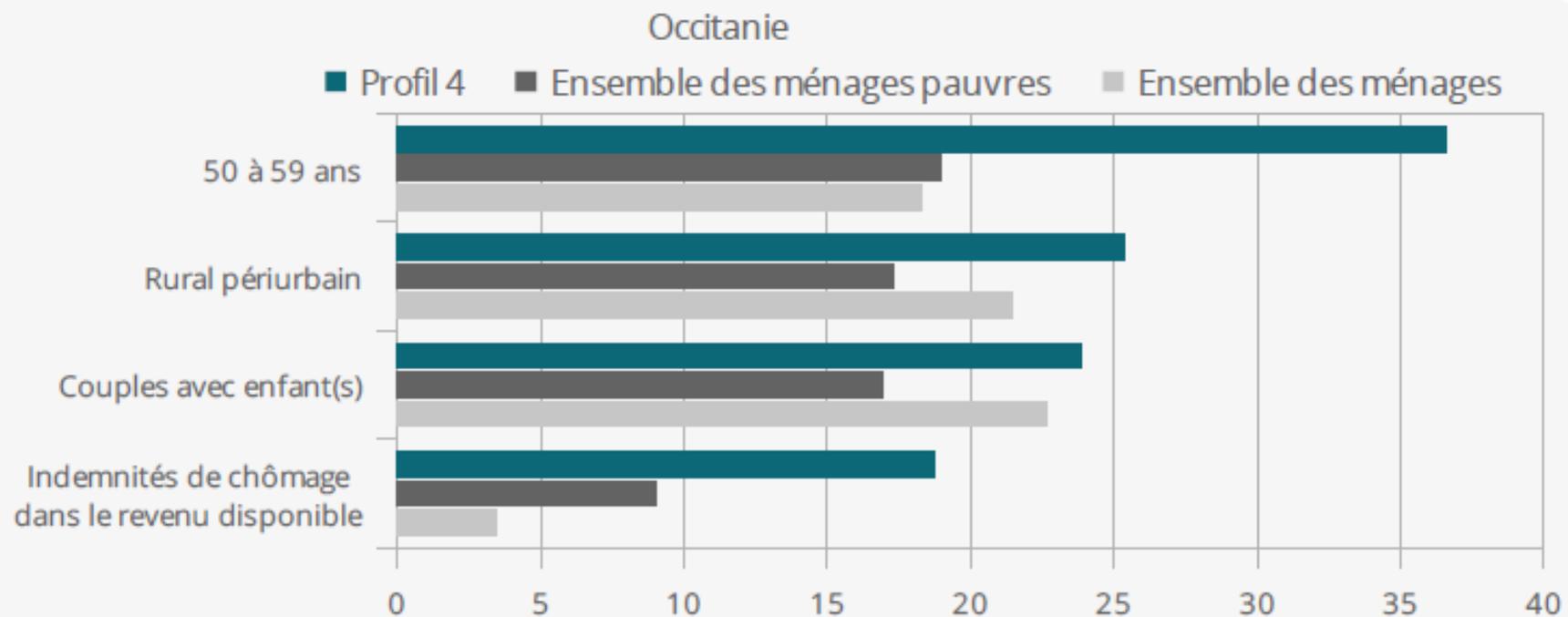
# Focus sur le public pauvre inséré sur le marché du travail



**Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul

**Source :** Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

# Focus: ménages non insérés professionnellement et propriétaires



**Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul

**Source :** Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

# Taux de pauvreté par EPCI du Lot

Rappel taux de pauvreté national : 14,5%

CA du Grand Cahors	14,4
CC Cazals-Salviac	18,8
CC du Quercy Blanc	17,2
CC Causses et Vallée de la Dordogne	14,3
CC Grand-Figeac	14,1
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	15,9
CC Quercy - Bouriane	16
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	14,8
CC du Causse de Labastide-Murat	16,6

## Focus 6 profils de publics pauvres CC de la Vallée du Lot et du Vignoble

1_Retraités	plus de 40 %
2_Insérés_travail	de 00% à 15%
3_Moins_de_30_ans_non_insérés	de 00% à 07%
4_Propriétaires_non_insérés	plus de 15% à 19%
5_Locataires_privé_non_insérés	plus de 15% à 18%
6_Locataires_social_non_insérés	de 00% à 07%

# Indicateurs INSEE de la CCVLV

	Taux de pauvreté monétaire au seuil de 60 % du niveau de vie médian	15,9%
1_Insertion professionnelle	Part de chômeurs de 15-69 ans au sens du RP	12,1%
	Part des chômeurs de longue durée, de 15 à 69 ans, au sens du RP	48,8%
	Part des jeunes (16-25 ans) ni en emploi ni en formation	35,3%
2_Formation initiale	<b>Part des non-diplômés parmi les 20 ans ou plus</b>	<b>18%</b>
	<b>Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés</b>	<b>52,9%</b>
	<b>Part des non-bacheliers parmi les 20-65 ans</b>	<b>45,6%</b>
3_Logement	Part des résidences principales en état de suroccupation	2,3%
	Part de la population vivant dans une commune à loyer élevé	faible
	Nombre de demande de logement social pour une attribution	4,8%

# Indicateurs CCVLV 2

4_Situations familiales	<b>Part des enfants mineurs vivant en famille monoparentale</b>	<b>23,7%</b>
	<b>Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé</b>	<b>9,9%</b>
	<b>Part des enfants mineurs vivant dans une famille avec parent(s) sans emploi</b>	<b>11,3%</b>
5_Mobilité	Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler	83,2%
	Part des actifs habitant à 30km ou + de leur lieu de travail	12,5%
	Part de la population éloignée de 8 min ou + du panier vie courante	38,7%
6_Accès aux soins	<b>Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes.</b>	<b>2,5%</b>
	<b>Accessibilité potentielle localisée aux infirmiers</b>	<b>173%</b>
	<b>Part de la population de 80 ans ou plus (vivant dans un logement ordinaire)</b>	<b>10,1%</b>
7_Accès aux services publics	Capacité théorique d'accueil du jeune enfant	50,9%
	Accessibilité au panier Maison France Service (délai de route de 4')	6,5%
	Part des locaux raccordables à la fibre	96,6%

## 4. Le Pacte des solidarités

- ▶ **Cette priorité constitue le volet 3 du Pacte des solidarités. Concrètement, elle se décline autour de trois projets :**
- ▶ •La **solidarité à la source**, pour simplifier drastiquement les démarches pour recourir au RSA, à la prime d'activité et aux APL.
- ▶ •L'expérimentation «**territoires zéro non-recours** », pour effectuer le dernier km de l'accès aux droits
- ▶ •L'élaboration d'une **feuille de route** pour l'accès aux droits dans le cadre du **COCOAD**, installé le 30 janvier 2023

# Un Pacte adapté à la diversité des territoires dans le cadre d'un partenariat étroit Etat-collectivités

- Une relation contractualisée renouvelée entre l'Etat et les collectivités dans le champ des politiques sociales :
  - Des diagnostics territoriaux menés à l'échelle départementale pour co-construire les actions de prévention & lutte contre la pauvreté
  - Des pactes locaux des solidarités signés pour 4 ans (2024 – 2027) entre l'Etat et les conseils départementaux avec les partenaires publics et privés

# Sur le terrain une contractualisation unifiée France Travail / Pacte des Solidarités

- Dès 2024 une nouvelle contractualisation unifiée pour poursuivre et amplifier l'articulation forte entre insertion et solidarités dans la prévention et la lutte contre la pauvreté
- Une contractualisation comportant 2 volets :
  - France Travail : 170 M€ (dont expérimentations RSA)
  - Solidarités avec 3 axes : 90 M€
    - Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance
    - Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits
    - Construire une transition écologique solidaire

# Des principes de contractualisation alliant simplicité et responsabilité

- Une convention pluriannuelle sur 4 ans : stabilité et prévisibilité des actions et des financements
- Des actions issues des diagnostics locaux, au moins une par axe, guidées par les référentiels nationaux avec priorité aux actions nouvelles/renforcées mais possibilité de reconduire des actions déjà financées sous réserve de leur évaluation
- Un cofinancement 50/50
- Une évaluation pour prouver l'efficacité :
  - Un indicateur local de réalisation de chaque action, quelques actions faisant l'objet d'une étude d'impact, un indicateur national par axe, une évaluation allégée annuelle, une évaluation plus approfondie à mi-parcours, une évaluation finale sur l'ensemble de la convention permettant d'actualiser le diagnostic territorial de départ



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Des Pactes locaux des solidarités en 3 axes

**PACTE** DES  
SOLIDARITÉS



GOUVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Axe - Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance

**PACTE** DES  
SOLIDARITÉS  
ENFANCE

# 3 objectifs poursuivis

## Lutter contre les inégalités dès l'enfance

- Soutenir la parentalité et les familles en situation de précarité, notamment les familles monoparentales
- Mieux repérer les familles en situation de fragilité et aller vers elles
- Mieux les accompagner et les soutenir à des moments clés de leur vie
- Pouvoir accompagner les femmes sans domicile isolées avec enfant de moins de 3 ans

## Prévenir le décrochage scolaire des adolescents (11 – 15 ans)

- Renforcer la prévention et le traitement du décrochage scolaire des adolescents
- Leur permettre d'accéder à d'autres horizons comme la culture, le sport et les loisirs

## Accompagner les jeunes précaires vers l'autonomie (16 – 25 ans)

- Développer des modalités d'accueil, de repérage et d'allers vers les jeunes précaires sans solution
- Mieux les accompagner vers l'autonomie
- Proposer des actions de remobilisation dans des parcours personnalisés



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Axe - Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits

**PACTE** DES  
SOLIDARITÉS  
ACCÈS AUX  
DROITS

## 3 priorités :

### Accéder aux droits sociaux et santé pour prévenir la bascule dans la pauvreté

- Renforcer la coordination et la méthode partenariales : une feuille de route partagée dans le champ de l'accès aux droits
- Développer les détections et les démarches d'aller vers
- Permettre un accompagnement adapté et global des publics détectés
- Former les professionnels
- Articuler les actions avec l'expérimentation des territoires zéro non recours

### Prévenir les expulsions locatives

- Renforcer les CCAPEX
- Développer les liens avec les collectivités du bloc communal
- mise en place des antennes de prévention des expulsions locatives (lien avec ADIE)

*Focus spécifique pour les métropoles et l'Outre-mer : Cofinancement d'actions ciblées sur les publics vivant en bidonville et l'accompagnement des personnes en situation des*

*rus*

### Accompagner les personnes vieillissantes en situation de précarité

- Développer les démarches d'aller-vers et d'auto-détermination des personnes
- Favoriser l'accueil et le maintien dans l'hébergement et le logement des personnes vieillissantes
- Développer des dispositifs d'accompagnement transitoires en EHPAD
- Développer l'accès aux droits
- Accompagner les professionnels

## Objectif n° 1 : Accéder aux droits sociaux et santé pour prévenir la bascule dans la pauvreté

- ▶ **Finalité** : Garantir le dernier kilomètre de la solidarité à la source
- ▶ **Objectif** : atteindre l'objectif « 100% accès aux droits », qui peut concerner tant les droits sociaux, santé, logement, que les tarifications sociales
- ▶ **Condition** : renforcer la coordination et de la méthode partenariale entre les acteurs

### Actions prioritaires :

- ▶ Développer les **démarches de détection**, notamment basées sur l'échange de données entre administrations
- ▶ Renforcer les **démarches d'aller-vers** : visites à domicile, équipes mobiles, permanences délocalisées d'accès aux droits, etc.
- ▶ Accentuer l'**accompagnement des publics détectés** : renforcer la participation active et la capacité à agir de la personne, soutenir la logique de pair-aidance, prévoir des outils d'information adaptés pour les usagers, aider les accompagnants aux démarches en ligne, poursuivre la référence de parcours, etc.
- ▶ Accompagner les **professionnels** dans l'évolution de leurs pratiques par le biais de la formation continue sur des thématiques telles que l'accès aux droits, l'illectronisme, le malendettement, le repérage des troubles en santé mentale, : financement de formations sur des thématiques hors CNFPT, formation d'agents ne relevant pas de la fonction publique ou de bénévoles, développement de séances de supervision,
- ▶ Monter des actions complémentaires à celles rentrant dans le cadre de l'expérimentation des **territoires zéro non recours**

## Objectif n° 2 : Prévenir les expulsions locatives

- ▶ **Contexte** : 500 000 commandements de payer sont délivrés en France du fait d'un impayé de loyer; près de 140 000 personnes en moyenne obligées de quitter leur logement
- ▶ **Objectif** : Renforcer l'action des commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)

### Action prioritaire :

- ▶ Renforcer les **CCAPEX** par un chargé de mission (portage confié prioritairement aux ADIL), pour animer le dispositif départemental de prévention des expulsions, développer les liens avec les collectivités du bloc communal, mettre en place des antennes de prévention des expulsions locatives sur chaque département

### Actions possibles :

- ▶ Développer une prise en charge spécifique des **personnes sorties d'institutions**
- ▶ Mener des actions en matière de prise en charge des **troubles du comportement et/ou des maladies chroniques**
- ▶ Développer la **formation des acteurs** à la réalisation du nouveau diagnostic social et financier transmis aux magistrats avant l'audience

## Objectif n° 3 : Accompagner les personnes vieillissantes en situation de précarité

### ► Contexte :

- ✓ 330 000 personnes à la rue (*Fondation Abbé Pierre*),
  - ✓ âge moyen de décès inférieur à 50 ans (*collectif des morts de la rue*),
  - ✓ 13% des personnes en CHRS ont plus de 50 ans (17% dans les autres centres d'hébergement) et 55% en pensions de famille / résidences sociales (*Drees*)
- **Objectif :** Renforcer l'accompagnement des personnes vieillissantes à la rue, hébergées ou en logement social et appuyer les professionnels les accompagnant

### Action prioritaires :

- Développer les démarches d'aller-vers et d'auto-détermination des personnes : soutenir les équipes mobiles « santé social » existantes, favoriser la participation des personnes
- Favoriser l'accueil et le maintien dans l'hébergement et le logement des personnes vieillissantes par un accompagnement dédié
  - Proposer un appui aux structures d'hébergement, médico-sociales et sociales et résidences sociales
  - Développer des dispositifs d'accompagnement transitoires en EHPAD comme les accueils de jour
  - Favoriser l'accueil des personnes âgées sans abri en EHPAD ou résidence autonomie par un accompagnement pluridisciplinaire adapté (travailleur social, psychologue, addictologue, etc.)
  - Favoriser l'intervention des services médico-sociaux du domicile au sein des établissements sociaux en lien avec l'ARS
  - Accompagner les personnes jusqu'à leur fin de vie
- Développer l'accès aux droits
- Accompagner les professionnels : créer des « équipes ressources » avec des coordinateurs sociaux ; financer des temps de coordination,



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Axe - Construire une transition écologique solidaire

**PACTE** DES  
SOLIDARITÉS  
TRANSITION  
SOLIDAIRE

# 3 enjeux prioritaires :

## Lutter contre les inégalités dans l'accès à la mobilité

- Accompagnement social et technique
- déploiement de solutions de mobilités solidaires ad hoc

## Lutter contre la précarité énergétique

- Monter des actions coordonnées pour repérer un ménage en situation de précarité énergétique
- Accompagner les collectivités volontaires dans des expérimentations, des actions d'ingénierie ou encore de communication pour améliorer le recours au FSL énergie

## L'accès à l'alimentation durable pour tous

- Mener des actions de soutien logistique à l'écosystème d'aide alimentaire
- Favoriser la mise en place de tarifications sociales des cantines en établissement REP/REP+
- Contribuer au programme "Mieux manger pour tous"

## 4. Le non-recours aux droits

- ▶ **Un constat simple** : quelle que soit la prestation, trop de Français **ne sollicitent pas les aides auxquelles ils ont droit** :
- ▶ **34% des bénéficiaires potentiels du RSA** n'y recourent pas chaque trimestre, **20% chaque année**
- ▶ Problème identifié de non-recours au chèque énergie (18% en Occitanie)
- ▶ **Au-delà des prestations**, on constate également une **méconnaissances des services** : par exemple les justiciables sont trop peu orientés vers le service d'intermédiation des pensions alimentaires par les avocats
- ▶ **Le non-recours doit être combattu**, car c'est le signe d'un **triple échec collectif** :
  - ▶ **Un échec de l'organisation de nos politiques sociales**: autant que la fraude, le non-recours mine la confiance que nos concitoyens peuvent avoir dans les institutions et la volonté de lutter efficacement contre la pauvreté.
  - ▶ **Un échec de notre politique économique**: le non-recours entrave l'action des «stabilisateurs automatiques»,
  - ▶ **Un échec pour nos finances publiques**, le non-recours enferme les personnes dans la précarité, ce qui accroît à long terme le coût pour la collectivité des politiques de solidarités.

# La solidarité à la source

- ▶ La **solidarité à la source** présente plusieurs objectifs:
  - ▶ Faire **baiss**er le **non-recours** aux prestations de solidarité
  - ▶ **Simplifier** les démarches de demande et de renouvellement des prestations
  - ▶ Calculer le **juste droit** : lutter contre la fraude, les indus et les rappels
  - ▶ Garantir que **travailler rapporte toujours significativement plus** que ne pas travailler
- ▶ C'est pourquoi, la réforme est pensée **en deux étapes** :
  - ▶ **1<sup>ère</sup> étape : le pré-remplissage des demandes de RSA et Prime d'activité-à partir du second semestre 2024**
  - ▶ **Simplifier la charge déclarative des bénéficiaires**, en préremplissant au maximum les formulaires de demande et renouvellement des prestations
  - ▶ **Prévenir la fraude et les indus**, en calculant directement le juste droit à partir des données préremplies.
  - ▶ **Repérer et aller vers les non-recourant**, grâce à l'exploitation des données les plus récentes
  - ▶ **2<sup>ème</sup> étape : l'harmonisation des bases ressources-2027**
  - ▶ Rendre le système **plus lisible et équitable**
  - ▶ Renforcer **l'intéressement au travail** de notre système de solidarité.

# LE PRÉREMPLISSAGE DES DEMANDES DE RSA ET PA

- ▶ **Moderniser la délivrance du RSA et de la prime d'activité**
- ▶ **Objectif:** aller vers un système où les demandes de RSA et PA sont intégralement préremplies.
- ▶ **Trois limites:**
  - ▶ **La prestation reste quérable :** l'allocataire doit formuler une demande et valider les données préremplies.
  - ▶ **A moyen terme,** certains revenus (indépendants et pensions alimentaires notamment) devront continuer à être déclarés.
  - ▶ **Limite pratique :** la situation familiale devra toujours faire l'objet d'une déclaration (on ne peut pas pré-remplir la situation de couple).
- ▶ **Méthode :**
  - ▶ Utiliser **les données de salaire déclarées par les entreprises** tous les mois pour pré-remplir les formulaires de demande de prestation :
  - ▶ Inscrire **le montant net social sur les bulletins de paye (février 2023)**

# L'HARMONISATION DES BASES RESSOURCES

- ▶ **Présentation de la réforme de l'harmonisation des bases ressources, en cours d'arbitrage**
- ▶ **Objectif:** un système de prestations sociales plus lisible et plus clairement tourné vers l'activité.
  - ▶ Mieux cibler les prestations de solidarité vers les personnes qui en ont le plus besoin.
  - ▶ Garantir que travailler rapporte toujours significativement plus que ne pas travailler.
- ▶ **Périmètre :**
  - ▶ **RSA, Prime d'activité, aides au logement :** près de 40 Md€ de prestations et 18 millions d'allocataires
  - ▶ **Variante avec refonte des bourses étudiantes**
- ▶ **Enjeux :**
  - ▶ **Rendre le système plus lisible,** via la création d'une base ressources harmonisée et large : le revenu social de référence
  - ▶ **Mieux inciter à l'activité :** rendre le gain à l'activité plus immédiatement perceptible.
- ▶ **Transition** sur plusieurs années pour lisser les changements de situation.

# Les Territoires zéro non-recours ou TZNR



- Communauté de Communes Piège Lauragais Malpère - 11
- Département de la Haute Garonne – 31
- Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne - 32
- Ville De Montpellier - 34
- CC Vallée du Lot et du Vignoble - 46

## Les six axes de travail de l'expérimentation :

- Instaurer ou renforcer le travail transversal et partenarial entre acteurs de l'action sociale, de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté, afin de décroiser l'accompagnement des bénéficiaires
- Mettre en place des actions « d'aller-vers », avec une attention particulière sur l'inclusion numérique
- Accompagner les pratiques professionnelles des acteurs
- Mettre en place ou améliorer les échanges et croisements de données entre institutions
- Inviter les publics cibles de l'expérimentation à participer à la construction du programme d'actions
- Inclure des actions visant notamment à favoriser l'accès au revenu de solidarité active (RSA) et à la prime d'activité (PPA)

# L'évaluation

- Élément majeur de l'expérimentation, elle doit :
  - contribuer à documenter le phénomène du non-recours et évaluer les réponses institutionnelles proposées.
  - Déterminer ce que les pouvoirs politiques peuvent essayer, généraliser, capitaliser sur TZNR d'où les rapports au gouvernement et Parlement.
- Pilotée et financée au niveau national, elle repose sur les données et informations collectées par les comités locaux
- Confiée au Comité d'évaluation de l'expérimentation « Territoires zéro non-recours », présidé par Nicolas Duvoux, président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE)

# La CC Piège-Lauragais-Malpère (Bram)



communauté de communes  
PIÈGE - LAURAGAIS - MALPÈRE

## TZNR Communauté de communes Piège Lauragais Malpère dans l'Aude

### OBJECTIFS

Faire connaître la structure France Services et favoriser  
« l'aller vers »

Amener des informations au plus près de tous les administrés du  
territoire (toutes les tranches d'âges, invisibles...)

Limiter le non-recours aux droits

Collaborer avec les différents partenaires



## **TZNR Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne Dans le Gers**

37 communes - 7300 habitants – 19 hab/km<sup>2</sup> + Habitat dispensés

Population pauvre et vieillissant

EPCI de service → CTG

Compétence scolaire en plus de la compétence périscolaire

CIAS

Maison France service et ses permanences, Conseiller Numérique, OPAH, Mission Locale...

# Une journée/soirée dans un village, c'est...



**Des animations**

Des services de proximité et des stands participatifs pour tester les futurs projets du territoire

Des espaces de convivialité et d'échange

La restauration, buvette et une place réservée aux producteurs locaux

En amont de la tournée, la **Ville à Joie** contacte une variété d'**acteurs** (administrations, commerçants, associations, comités des fêtes) **pour les inviter gratuitement à occuper un stand** sur les dates.

**Ville à Joie se charge de :**

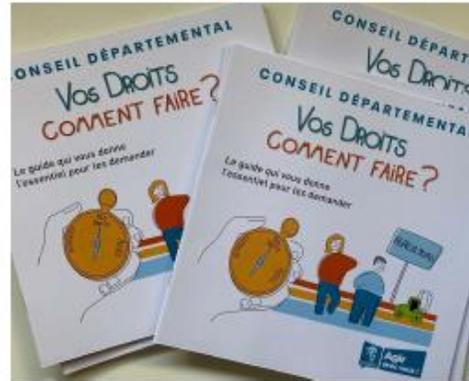
Organisation globale // Coordination des intervenants sur les stands // Installation du lieu éphémère sur la place de la commune // Animation de l'évènement // Communication auprès de la population.

# Expérimentation TZNR – Conseil départemental Haute-Garonne

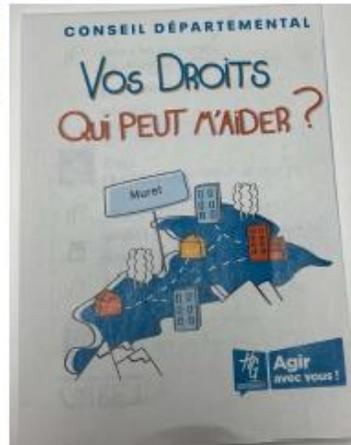
## Le KIT TZNR :



Un mobilier pour  
aller-vers



Un guide pour  
comprendre son parcours



Une carte  
pour orienter

Et d'autres outils pour  
aider à la prise en main et  
l'utilisation du KIT

## La cellule TZNR

- Appuie la mise en œuvre d'actions d'aller-vers pour capitaliser sur la compréhension et la lutte contre le non-recours
- Se met à la disposition des acteurs Haut-Garonnais volontaires, dans le cadre de l'expérimentation TZNR, pour les accompagner tout au long de l'expérimentation
- Propose des **formations** TZNR sur mesure : sensibilisation au non-recours, démarche et posture d'aller-vers, appropriation du KIT TZNR, apports théoriques sur les différentes prestations sociales



## Expérimentation TZNR – Conseil départemental Haute-Garonne

### L'échange de données entre institutions pour mieux quantifier et qualifier le non-recours au RSA et à la prime d'activité

- **RGPD :**
  - mise en place d'habilitation pour l'accès et le traitement des données ;
  - création d'une feuille de route RGPD ;
  - élaboration de conventions avec les partenaires
- **Phase exploratoire :** Élaboration d'une stratégie d'identification du non-recours
  - Méthodes : simulation de droits ; prédiction d'obtention d'aides ; profilage de non-recourants
  - Production : Requêtage de données, implémentation d'outils informatiques, cartographie via données ouvertes
  - Hypothèse de données de non-recourants : service des impôts ; CSS (CPAM) ; aide alimentaire ; refus France Travail ; dossier de surendettement/expulsion
- **Dynamique partenariale**
  - GT interinstitutionnel

## TZNR - Ville de Montpellier

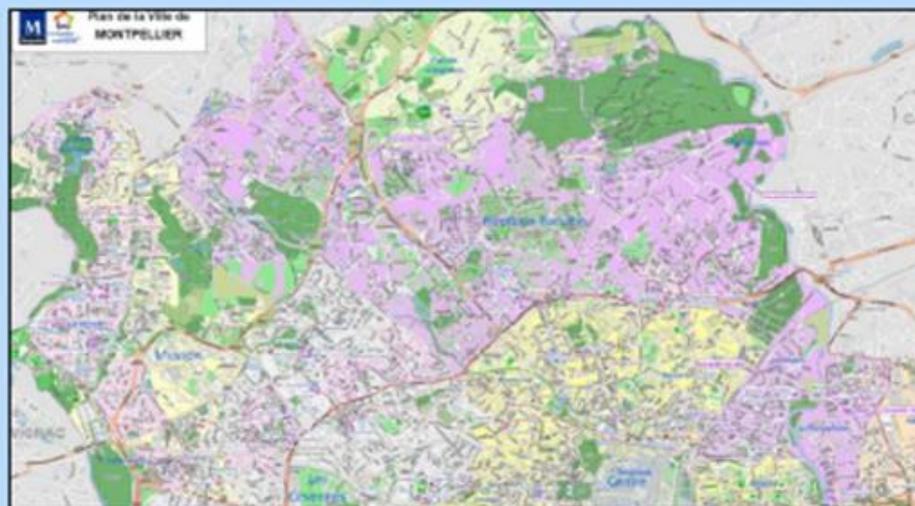
**Territoire ciblé : Une "diagonale du vide" en termes d'accès aux droits  
(Analyse des Besoins Sociaux du CCAS, 2021) :**

**Action 1 : Installer un comité scientifique  
local d'accès aux droits**

**Action 2 : Déployer des actions d'accès aux  
droits en aller-vers**

**Action 3 : former un réseau local  
professionnels d'accès aux droits avec les  
acteurs de proximité.**

**Population totale : 53 000 habitants, dont 11 600 en  
Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).**





## TZNR - Ville de Montpellier Déploiement de l'expérimentation

### Phases expérimentation TZNR

Mars  
2024

Octobre  
2024

Décembre  
2024

Cartographie des acteurs de proximité

Présentation de l'expérimentation

Mobilisation des acteurs locaux et des grandes caisses.

Construction des outils de communication avec une identité visuelle Flyers Kakemono

Lancement des premières actions en aller-vers sur le quartier d'Aiguelongue avec le Bus Ma. P.

Lancement du simulateur / formation des acteurs au simulateur

Mise en place des permanences délocalisés Travailleur social / chargé d'accès aux droits

Construction des premières actions avec les acteurs des quartiers Pompignane, Vert Bois, Les Aubes.

Lancement du Baromètre du non recours.

Mise en place des commissions d'accès aux droits dans les quartiers Pompignane / Aiguelongue.

Partage de donnée pour soutenir les actions d'allers vers.

Participation des habitants

Merci de votre attention

The background features abstract, overlapping geometric shapes in various shades of green, ranging from light lime to dark forest green. These shapes are primarily located on the right side of the slide, creating a modern, layered effect. The rest of the slide is a plain white background.